



DOSSIER D'ENGAGEMENT *FSGT FOOTBALL* SAISON 2023-2024





FICHE INFORMATIONS CLUB

FSGT FOOTBALL 06

Cadre réservé FSGT

N°

INFORMATIONS :

CLUB : _____ SIGLE : _____

ADRESSE DU CLUB : _____ VILLE : _____

NOM DU RESPONSABLE D'EQUIPE(S) : _____

ADRESSE DU RESPONSABLE : _____ VILLE : _____

TEL : ____/____/____/____/____ MAIL: _____

AUTRE RESPONSABLE D'EQUIPE(S) : _____

MAIL : _____ TEL : ____/____/____/____/____

PRESIDENT DU CLUB (Si autre que le responsable) :

NOM ET PRENOM : _____ TEL : ____/____/____/____/____

Toutes ces informations doivent être correctement indiquées en majuscule

VOS OBSERVATIONS / PROPOSITIONS / DEMANDES POUR LA SAISON 2023/24 :

FORMULAIRE A NOUS RENVoyer AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2023 – PAR MAIL OU SUR PLACE AU COMITE.

LES DOSSIERS RECUS APRES CETTE DATE NE SERONT PAS PRIORITAIRES SUR LE CHOIX DES POULES ET SONT SUCCEPTIBLES D'ENGAGER DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES LORS DE L'ENGAGEMENT.

VOTRE ENGAGEMENT SERA COMPLET ET VALIDÉ UNIQUEMENT SI TOUTES LES PIECES OBLIGATOIRES NOUS ONT ÉTÉ FOURNI (voir P8) AINSI QUE LE REGLEMENT EFFECTUE.

**FICHE DE REGLEMENT DU CLUB**

Club :

Nombre d'équipe(s) :

CHAMPIONNAT + COUPE FOOT A 7		2023-2024	
<i>Cochez les cases en indiquant le nombre d'équipes</i>	Nombre équipes	Poules souhaitées	Niveaux
LUNDI			
VENDREDI			
SECTEUR ANTIBES			
SECTEUR BASSIN CANNOIS			
VETERANS DU LUNDI (+35 ans)			
VETERANS DU VENDREDI (+35 ans)			
SUPER-VETERANS LUNDI (+44 ans)			
Total Equipes			
WALKING FOOT (+ 50 ans)		Non licenciés	Licenciés
Entrainements tous les mardis matin sur Carros + Compétitions		60 €	15 €
ENGAGEMENT CLUBS			TOTAL
FORFAIT CHAMPIONNAT + COUPE (POUR 1 EQUIPE)	264€		264€
AJOUT EQUIPE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)	Nbre Eq Sup :	<u> </u> X 85€ =	
AFFILIATION FSGT - CAT 1 (1 ou 2 équipes)	101€		+
ou AFFILIATION FSGT - CAT 2 (3 équipes et +)	169€		+
Affiliation réglée par une autre section sportive	-		
COUT DE VOTRE ENGAGEMENT Voir barème des équipes page 4			
+ AMENDES SAISON 2022/2023			+
TOTAL ENGAGEMENT (forfait + affiliation + amendes)			=
CHEQUE DE CAUTION OBLIGATOIRE (NON ENCAISSE)		200 €	

Règlement par : Chèque Espèces CB Virement

1 seul chèque sera admis. Il pourra être encaissé plus tard (avant décembre).
Si règlement par virement, nous envoyer la preuve du virement par mail avec pour libellé le nom du club (RIB du Comité p9).

Règlement effectué : Le jour du dépôt de dossier Ultérieurement (avant le début du championnat)

Signature du responsable :



BAREME ENGAGEMENT 2023/24

ENGAGEMENT	FORFAIT	AFFILIATION	TOTAL	+ AMENDES (si existantes)
1 EQUIPE	264	101	365	
2 EQUIPES	349 <i>(264 + 1x85€)</i>	101	450	
3 EQUIPES	434 <i>(264 + 2x85€)</i>	169	603	
4 EQUIPES	519 <i>(264 + 3x85€)</i>	169	688	
5 EQUIPES	604 <i>(+4x85€)</i>	169	773	
6 EQUIPES	689 <i>(+5x85€)</i>	169	858	
7 EQUIPES	774 <i>(+6x85€)</i>	169	943	
8 EQUIPES	859 <i>(+7x85€)</i>	169	1028	
9 EQUIPES	944 <i>(+8x85€)</i>	169	1113	

Ce barème ne prend pas en compte les amendes des clubs de l'année précédente.

Le règlement des amendes de l'année précédente est obligatoire pour valider l'engagement de l'équipe pour la saison 2023/24.

Ne pas oublier le chèque de **caution de 200€ obligatoire** pour l'inscription à notre championnat.

Règlement possible par Espèces – Chèque (1 seul chèque) – CB – Virement (RIB du comité p9).

Le chèque qui nous ait donné lors de l'engagement pourra être encaissé ou échangé ultérieurement (fin novembre maximum).



CHACUNES DES EQUIPES DEVRA FOURNIR UN RESPONSABLE AVEC SON NUMERO DE TELEPHONE ET SON MAIL
Vos souhaits de préférence horaires/secteurs seront pris en compte mais ne pourront pas toujours être exaucés.

SECTEURS ET HORAIRES

CLUB:					NOMBRE D'EQUIPE(S):	
CHAMPIONNAT DU LUNDI NICE						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Horaires et lieux souhaités	
					Entourer préférence	
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT ENTREPRISES LUNDI NICE						
				Mail	Horaires et lieux souhaités	
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT DU VENDREDI NICE						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					20h 21h	Est Ouest
					20h 21h	Est Ouest
					20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT BASSIN CANNOIS (LUNDI - MARDI - MERCREDI)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Préférence jour(s) :	
CHAMPIONNAT SECTEUR ANTIBES (LUNDI - MARDI - MERCREDI)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Préférence jour(s) :	
CHAMPIONNAT VETERANS DU LUNDI +35 ANS (obligatoirement né avant le 31/12/1988)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT VETERANS DU VENDREDI +35 ANS (obligatoirement né avant le 31/12/1988)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					20h 21h	Est Ouest
					20h 21h	Est Ouest
					20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT SUPER-VETERANS LUNDI +44 ANS (obligatoirement né avant le 31/12/1979)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT DEBUTANTS ...						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail		
WALKING FOOT - MARDI MATIN (CARROS) + MERCREDI SOIR (PARC 14) - Pour les + 50 ans						
	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Créneaux :	



ATTESTATION DU RESPONSABLE

La FSGT tient à accompagner et informer ces clubs sur les obligations du code du sport.

Conformément à cette obligation,

Je (soussigné),

NOM

Prénom

Club :

Certifie que le comité FSGT 06 m'a dument informé sur les obligations suivantes :

- En matière de certificat médical : Tous les licenciés du club participant à des épreuves sportives organisées par la FSGT, auront, au préalable de l'homologation de leur licence, fourni au club un certificat médical conforme avec la mention « non contre-indication à la pratique du football en compétition » et leur attestation du questionnaire de santé lors des 2 années suivantes.
Et de ce fait je m'engage à conserver les dits certificats pour valoir ce que de droit.
- En matière d'assurance : Tous les licenciés du club auront reçu le document d'information sur le cadre de couverture (dépliant Mutuelle Des Sportifs) et auront été sensibilisés sur l'intérêt de souscrire une garantie complémentaire.

Concernant les licences :

J'atteste de la véracité des photocopies de pièces d'identité fournies pour les nouveaux joueurs lors du retrait des licences et de la véracité des données informatiques des joueurs mentionnés sur le site extranet.fsgt.org. (nom/prénom/date de naissance des joueurs).

J'atteste que l'ensemble des joueurs participant aux rencontres de football FSGT sont licenciés au club et que le cas échéant j'en prend la totale responsabilité.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'association :



CHARTRE FSGT 06

Discipline sportive principale : -----

Nom et prénom du responsable : -----

Téléphone : ----- Mail : -----

Exemplaire pour le comité

ATTENTION !

L'affiliation ne peut être validée
sans la signature de cette charte
Après une lecture attentive

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

- 1) Les statuts de l'association** doivent respecter le code du sport et être compatibles avec ceux de la FSGT.
- 2) Obligation de désigner un(e) représentant(e) à l'assemblée annuelle de la discipline sportive (S'il y en a une) et de celle du comité. (Participation obligatoire a 1 forum).**
Sous peine de tomber sous le coup des sanctions précisées dans le règlement intérieur.
- 3) Obligation de régler 3 licences à la prise de l'affiliation** dont le président.
(La règle statutaire est d'un minimum de 10 licences obligatoires).
- 4) L'association s'engage à faire respecter par ses adhérents** les principes de la république Française laïque, démocratique, sociale.
À ce titre, le traitement doit être égalitaire entre les hommes et les femmes, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, de croyance ou non croyance.
L'association s'engage à refuser toute pratique discriminante et proscrire toute forme de violences et d'incivilités.
- 5) Le respect des installations sportives** mises à disposition par les collectivités territoriales, ainsi que du personnel chargé de la surveillance ou de l'entretien.
- 6) Le respect de la laïcité**, toute pratique de culte religieux individuelle ou collective est interdite au sein de l'enceinte sportive : dans les vestiaires, salles de réunions, terrains sportifs. Ainsi que de vouloir imposer aux autres joueurs des comportements au nom de sa religion qui porterait atteinte à leur liberté individuelle.
- 7) Le respect des règles sportives** et tenues vestimentaires au niveau des disciplines compétitives.
- 8) Le respect des statuts du comité et règlement intérieur** des disciplines sportives compétitives (en liaison avec le site du comité).

À
Le
Signature



PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

L'inscription de votre ou vos équipes comprend 4 pièces obligatoires (et jusqu'à 6 pièces suivant les cas).

1) Le dossier d'engagement du football complet (ci-joint) comprenant :

- La fiche d'informations du club (p2)
- La fiche du règlement du club (p3)
- La fiche des secteurs et horaires (p5)
- La fiche d'attestation du responsable (p6)
- La charte du comité signée (p7)

2) Le document d'affiliation à la FSGT (connectez-vous sur le nouveau site : extranet.fsgt.org)

Ce document atteste à la fois de l'adhésion de votre structure auprès de la Fédération, et de la souscription d'assurance obligatoire couvrant Responsabilité Civile du groupement. Cette année, ce sont aux clubs de remplir directement leur affiliation sur internet via leur accès club.

Attention : Aucune licence ne pourra être créée en l'absence de ce document rempli et du règlement.

3) L'attestation d'honorabilité / Données RGPD (également sur internet)

4) Le règlement de l'engagement pour la saison sportive 2023-24

Celui-ci pourra s'effectuer par chèque, espèces, virement ou CB. Sans celui-ci, vous ne serez pas considéré comme engagé et vous ne recevrez pas votre code pour établir vos licences. Peut-être encaissé ultérieurement (au plus tard fin novembre).

5) Le récépissé de déclaration en préfecture (pour les nouveaux clubs)

Les associations sont tenues lors de leur première saison d'apporter la preuve de leur constitution et de nous confier leur récépissé de déclaration en préfecture.

6) La lettre du CSE (pour les clubs d'entreprise)

Pour les clubs ne passant pas par une création d'association, il faudra nous fournir un document de l'entreprise signé par un responsable qui autorise la création d'une équipe de foot à 7 FSGT à jouer sous le nom de la société.

7) Le document attestant des créneaux utilisables par le club (équipes ayant leur propre terrain)

Un document du service des sports de la mairie concernée mentionnant l'utilisation par le club du terrain à domicile avec la tranche horaire dédiée pour la saison 2023/24.



INFORMATIONS IMPORTANTES

1) Paiement

- Le règlement des amendes de l'année précédente est nécessaire pour valider l'engagement de l'équipe pour la saison 2022/23.
- Ne pas oublier le chèque de caution de 200€ qui est obligatoire pour l'inscription de l'équipe.
- Règlement par Espèces - Chèque (ordre FSGT) - CB ou Virement (RIB du comité ci-dessous).

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	07967	00020099201	86	EUR	CCM NICE NORD	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8079	6700	0200	9920	186
BIC (Bank Identifier Code)						
CMCIFR2A						
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM NICE NORD				COMITE DEPARTEMENTAL FSGT ALPES		
69 BOULEVARD GORBELLA				MARITIMES		
06100 NICE				27 RUE SMOLETT		
☎ 0 820 043 826 (Service 0,12 €/min + prix appel)				06300 NICE		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

- Le chèque (au nom du club de préférence) donné lors de l'engagement peut être encaissé ou échangé ultérieurement (fin novembre maximum). A notifier au dos du chèque.
- 1 seul chèque par équipes sera admis lors de votre engagement. Possibilité de mixer chèques et espèces ou autres moyens de paiement.
- Si virement, merci de bien mettre pour libellé le nom de votre club et la nature du virement.

2) Licences

- Toutes les licences devront être validées (régliées) et récupérées avant le début du championnat (sous peine de match perdu dès la 1ère rencontre).
- Les licences peuvent cette année être dématérialisées. Le responsable de club pourra les faire directement sur le site extranet.fsgt.org. Des licences « papier » peuvent aussi être imprimées. Le mail du joueur devient obligatoire et devra être notifié pour valider une licence.
- Les photos (actuelles) sur les licences sont obligatoires. Une licence sans photo lors d'un contrôle ne sera pas considérée comme une licence validée (et sera donc pénalisable).
- Le quota de licences par équipe est de 10 joueurs minimum (à atteindre avant fin novembre sous peine de matchs perdus). Pas de quota maximum. Vous pouvez rajouter des licences à n'importe quel moment de la saison.
- Il faudra fournir au secrétariat la photocopie de pièce d'identité de tous les nouveaux joueurs de votre club pour pouvoir récupérer les licences concernées.
- Une licence validée (régliée) pourra être dévalidée (en cas d'accident d'un joueur par exemple) en échange d'une nouvelle prise de licence si un délai d'un mois de validité n'a pas été dépassé.
- Un joueur ayant une licence FSGT validée dans un club d'une autre activité sportive devra présenter en cas de contrôle une attestation faite par la commission football qui lui vaudra licence du club de football concerné.



3) Ages

- L'âge minimum pour jouer est de 17ans. Sauf si la catégorie « Jeunes » se créer.
- L'âge requis pour les vétérans est de 35 ans (né avant le 31/12/1988).
- L'âge requis pour les super-vétérans est de 44 ans (né avant le 31/12/1979).
- Un joueur ayant l'âge requis avant fin décembre pourra commencer la saison dans la catégorie concernée. Ex Catégorie Vétéran : *35 ans au mois de novembre 2023 < Possibilité de commencer la saison en Vétéran en septembre 2023.*
- Un joueur pourra en cours de saison changer de catégorie d'âge à la date de son anniversaire. Ex Catégorie Vétéran : *35 ans le 22 Février 2024 < Possibilité de jouer avec les Vétérans dès le 22 Février 2024.*
- **Un seul joker** pourra être autorisé dans une équipe < **34 ans pour les Vet – 43 ans pour les Super-Vet.**
- Concernant les cat Vet et Super-Vet, ainsi que le potentiel « joker », les licences devront obligatoirement être tamponnées au secrétariat lorsque vous viendrez les récupérer.
- Une attestation « joker » faite par la commission football pourra être utilisé par le joueur en attendant de faire le tampon.

4) Règlement du jeu et règlement administratif

- Le règlement du jeu et le règlement administratif du football vous seront envoyés par mail et seront disponibles sur le site internet du foot. Toutes les modifications par rapport à l'an passé vous seront notifiées.

5) Mutations

- Le transfert d'un joueur d'un club à un autre vaut une mutation. Celle-ci coute 10€. S'il y a un lot de plus de 6 mutations, celles-ci seront au tarif de 8€. Tous types de paiement sont possibles.
- Si un joueur avec une licence validée joue sans qu'il y ait eu une mutation (avec un changement de nom/date lors de la confection des licences par exemple), le club dans lequel le joueur appartient sera lourdement pénalisé financièrement.
- Lorsqu'un joueur a une licence en cours, il faudra remplir une fiche de mutation (disponible au bureau foot). L'accord du club d'origine n'est plus obligatoire, sauf si le joueur a déjà pris une licence dans un club lors de la saison en cours (cela sera alors exigé pour faire la mutation). Si un club souhaite « bloquer » un joueur, il faudra prévenir la commission football en début de saison.
- Lorsqu'un joueur a déjà une licence validée, c'est au club d'arrivée de faire une demande de mutation directement sur le site des licences dans son accès club. Une fois faite, le club de départ validera la mutation dans son accès club, sans réponse au bout de 2 jours, le comité pourra faire la validation. Il sera obligatoire de renvoyer la 1^{ère} licence validée du joueur (les 2 exemplaires) à la commission football.
- Lorsque le club de départ du joueur ne se ré-engage pas, il n'y a pas besoin de faire une mutation, le joueur sera libéré automatiquement une fois le club archivé. Si c'est seulement une des équipes du club ne se ré-engage pas, la mutation est obligatoire.

**TARIFS LICENCES / AFFILIATIONS****SAISON 2023-2024**Année sportive : 1^{er} Septembre 2023 au 31 Août 2024Année civile : 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024**LICENCES OMNISPORTS ANNUELLES AVEC ASSURANCE :**

ADULTES	41.00€
Né en 2005 et avant (18 ans et +)	
JEUNES	34.50€
Né entre 2006 et 2010 (13-17ans)	

FOOTBALL

**Les licences pourront être dématérialisées. Renseignez-vous au secrétariat du comité.**

La licence pour l'activité Football est en année sportive. Le tarif de la licence reste identique durant toute la saison, peu importe le moment où celle-ci a été faite (vous pouvez faire des licences tout au long de la saison). L'assurance individuelle est comprise dans le tarif.

Les licences sont à récupérer au secrétariat du comité, avec l'obligation de fournir une photocopie de pièce d'identité pour les nouveaux joueurs. Il faudra régler les licences pour pouvoir les récupérer.

Les licences des joueurs VET, S-VET et Joker devront être obligatoirement tamponnées selon leur catégorie.

Une fois récupérées, les licences devront être plastifiées avec la photo récente du joueur. Sans cela, la licence ne sera pas considérée comme une licence validée lors d'un contrôle sur le terrain.

Un joueur avec une licence « en cours », c'est-à-dire non validée (non payée) ne sera pas autorisé à jouer.

Les licences pourront être réglées par chèque (1 seul chèque), virement (RIB du comité) ou CB.

Si le règlement est effectué par chèque, celui-ci pourra être encaissé ultérieurement (dans un délai de 3 mois maximum). A notifier au dos du chèque et à préciser au secrétariat.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	07967	00020099201	86	EUR	CCM NICE NORD
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8079 6700 0200 9920 186	CMCIFR2A		
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM NICE NORD			COMITE DEPARTEMENTAL FSGT ALPES		
69 BOULEVARD GORBELLA			MARITIMES		
06100 NICE			27 RUE SMOLETT		
☎ 0 820 043 826 (Service 0,12 €/min + prix appel)			06300 NICE		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

AFFILIATIONS DES CLUBS
TOUTES ACTIVITES**CLUBS UNISPORTS OU OMNISPORTS**

CATEGORIE 1 : **101.00€**
(1 ou 2 équipes)
CATEGORIE 2 : **169.00€**
(+ de 2 équipes)



INFORMATIONS JURIDIQUES

CERTIFICAT MEDICAL :

La délivrance d'une première licence est toujours subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football en compétition datant de moins d'un an (art L231-3 du Code du sport), par contre en ce qui concerne les renouvellements, depuis le 01/07/2017, la production d'un nouveau certificat médical ne sera exigée que tous les 3 ans.

Pour toute licence concernant un nouveau joueur vous êtes tenus de demander un certificat médical (datant de moins d'1 an). C'est au club de garder le certificat médical.

Pour les renouvellements, les certificats médicaux étant désormais valables 3 ans, vous n'avez pas à demander à nouveau un certificat médical pour les joueurs déjà licenciés sur la saison 2021/2022 et 2022/2023.

Attention : En contrepartie, le décret prévoit un questionnaire de santé en cas de substitution. A noter qu'à la FSGT c'est au dirigeant de se faire fournir ce document (disponible lors de votre prise de licences) et de le faire remplir à ses adhérents, puis de garder les attestations signées.

ASSURANCE :

Le code du sport fixe 2 catégories d'obligations concernant les assurances :

- Obligation de souscription Responsabilité Civile (article L 321-1) : Les associations sportives doivent obligatoirement souscrire, pour l'exercice de leurs activités, des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

A noter qu'à la FSGT c'est le contrat compris dans l'affiliation qui répond à cette obligation.

- Obligation d'information Individuelle Accident (article L 321-4) : Les associations sportives doivent informer leurs adhérents et pratiquants, de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

A noter qu'à la FSGT c'est le contrat compris dans la licence avec assurance.

Il est nécessaire que les joueurs aient pris connaissance de la notice d'information relative aux garanties souscrites dans l'assurance de base et de la possibilité de souscrire une complémentaire SPORTMUT notamment en ce qui concerne les indemnités journalières qui ne sont pas comprises dans le contrat de base.

ASSOCIATION :

La création d'une association est soumise aux formalités de déclaration de création en préfecture : Imprimés officiels CERFA disponibles sur le site www.service-public.fr (rubrique association) < Imprimé de déclaration préalable - Imprimé de déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration. Statuts < Documents devant présenter l'objet et le fonctionnement de l'association (statuts types disponibles au bureau du football) datés et signés par 2 membres du bureau.

Lors de la 1ere affiliation, il faudra impérativement présenter le récépissé de déclaration en préfecture.



NOUS SUIVRE SUR NOS RESEAUX

La licence FSGT est « **omnisports** » : elle permet donc à vos adhérents de pratiquer d'autres activités (sans repayer une licence) et de bénéficier de nombreux avantages tout au long de l'année !!!

Activités 06 : SKI- PETANQUE - CYCLISME – VTT - JUDO – SPORTS DE COMBAT – PLONGEE – COURSE A PIED – BADMINTON – DANSE - GYM - ACTIVITES DE MONTAGNE ...

Venez aussi participez à nos manifestations : Bain de Noel, Duathlon pêche-pétanque, Journées multisports ...



SUIVEZ-NOUS - LIKEZ NOS PAGES !!!



Facebook FSGT 06 : <https://www.facebook.com/FSGT06/>
Facebook Football : <https://www.facebook.com/FSGT06Football/>

DECOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET !!!



Site internet : <http://www.fsgt06.fr>

Si vous et/ou vos joueurs souhaitez avoir des infos sur :

- Nos autres activités (bénéficiez de la licence omnisports)
- Nos manifestations sportives ouvertes à tous
- Nos bons plans (réductions forfaits de ski)
- Nos formations (Bafa, Bpjeps ...)
- Nos tournois et manifestations de football FSGT
- Autres

Merci de laisser votre/vos mails ci-dessous :

NOM	CLUB	MAIL	INTERET



FSGT
sport populaire !
ALPES-MARITIMES
27 RUE SMOLETT- 06300 NICE

**FOOT
FSGT
06**

Championnat foot à 7 + Coupe 2023-2024

- 3 CATÉGORIES D'ÂGE
 - 2 JOURNÉES AU CHOIX (LUN/VEND)
 - 3 CHAMPIONNATS LOCALISÉS
 - DE NOMBREUX ACCÈS AUX ACTIVITÉS FSGT
- 3€/JOUEUR ET PAR MATCH (POUR 12 JOUEURS)

**VENEZ AUSSI DÉCOUVRIR
LE WALKING FOOT !!!**

FOOT06.FSGT@GMAIL.COM

WWW-FSGT-FOOT.FR

04.97.12.12.66